Annexe 1 [Critères de formation professionnelle]

100	Ingénieur civil	Diplôme d'une école polytechnique fédérale / Ingénieur génie-civil EPF Diplôme d'une école technique supérieure / Ingénieur génie-civil ETS/HES Inscrit dans les registres A ou B du registre suisse des ingénieurs
101	Ingénieur du génie rural, géomètre	Diplôme d'une école polytechnique fédérale / Ingénieur génie-civil EPF Diplôme d'une école technique supérieure / Ingénieur ETS/HES Inscrit dans les registres A ou B du registre suisse des ingénieurs
102	Ingénieur géomètre breveté	Diplôme d'une école polytechnique fédérale / Ingénieur EPF avec brevet fédéral
103	Géologie / géotechnique / hydrogéologie	Diplôme d'une Université ou école polytechnique fédérale des sciences de la terre / Ingénieur EPF Inscrit dans les registres A ou B du registre suisse des ingénieurs
104	Ingénieur en transports et planifications	Diplôme d'une école polytechnique fédérale / Ingénieur EPF Diplôme d'une école technique supérieure / Ingénieur ETS/HES Inscrit dans les registres A ou B du registre suisse des ingénieurs
105	Ingénieur forestier	Diplôme d'une école polytechnique fédérale / Ingénieur forestier EPF
106	Architecte	Diplôme d'une école polytechnique fédérale ou Université / Architecte EPF Diplôme d'une école technique supérieur / Architecte ETS/HES Inscrit dans les registres A ou B du registre suisse des architectes
107	Architecte d'intérieur	Diplôme d'architecte d'intérieur de l'Ecole supérieure des arts appliqués (ESAA) ou équivalent reconnu par l'OFPT
108	Architecte paysagiste	Diplôme d'architecte paysagiste ETS/HES de l'Ecole d'ingénieur de Lullier ou Rapperswil

109	Directeur des travaux	Diplôme de directeur des travaux du bâtiment Diplôme d'une école polytechnique fédérale ou Université / Architecte EPF Diplôme d'une école technique supérieure / Architecte ETS/HES Inscrit dans les registres A ou B du registre suisse des architectes
110	Bureau d'études en installations sanitaires	Ingénieurs mécaniciens diplômés d'une école polytechnique suisse EPF ou d'une école technique supérieur ETS/HES Diplôme fédéral de projeteur d'installations sanitaires Inscrit dans les registres A ou B du registre des ingénieurs mécaniciens
111	Bureau d'études en installations de chauffage	Ingénieurs mécaniciens diplômés d'une école polytechnique suisse EPF ou d'une école technique supérieure ETS/HES Diplôme fédéral de projeteur d'installations en chauffage et en ventilation Inscrit dans les registres A ou B du registre des ingénieurs mécaniciens
112	Bureau d'études en installations de ventilation et climatisation	Ingénieurs mécaniciens diplômés d'une école polytechnique suisse EPF ou d'une école technique supérieure ETS/HES Diplôme fédéral de projeteur d'installations en chauffage et en ventilation Inscrit dans les registres A ou B du registre des ingénieurs mécaniciens
113	Bureau d'études en installations électriques	Ingénieurs électriciens diplômés d'une école polytechnique suisse EPF ou d'une école technique supérieure ETS/HES Diplôme fédéral de planificateur électriciens Inscrit dans les registres A ou B du registre des ingénieurs électriciens
114	Bureau d'études en sciences naturelles et de l'environnement	Diplôme universitaire ou EPF/ETS/HES en sciences naturelles tel que géographes, biologistes, zoologues, botanistes ou ingénieurs en environnement

Des formations équivalentes attestées par des écoles ou instituts étrangers sont acceptées. L'appréciation est effectuée de cas en cas par le comité.

Pour les catégories 110 à 113, toute candidature d'admission émanant d'une personne physique ou morale ne satisfaisant pas aux critères de formation précédents, mais exerçant une activité concernée depuis plus de 10 ans, est recevable et sera avalisée de cas en cas par le comité.